

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 05999

Numéro SIREN : 832 110 464

Nom ou dénomination : CARRE D'OR DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2021 sous le numéro de dépôt A2021/035683

CARRE D'OR DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée au capital variable
Siège social : 6 bis rue Joannès Carret
69009 Lyon
832 110 464 R.C.S. Lyon

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 6 septembre 2021

ACTE SIGNE PAR TOUS LES ASSOCIES
(Article 16.4 des statuts)

LES SOUSSIGNES :

A.D.F.,

Société à responsabilité limitée au capital de 7 000 000 euros,
dont le siège social est à Lyon (69005), 12 avenue Debrousse
immatriculée sous le numéro 495 311 524 R.C.S. Lyon,
représentée par Monsieur Alain DUTOIT, Gérant,
propriétaire de 1 500 000 actions lui conférant 50,00% des droits de vote,

NBF,

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 euros,
dont le siège social est à Lyon (69003), 33 cours Eugénie,
immatriculée sous le numéro 797 515 848 R.C.S. Lyon,
représentée par Monsieur Nicolas BARBOSA, Gérant,
propriétaire de 1 500 000 actions lui conférant 50,00% des droits de vote,

Ci-après dénommés ensemble les « Associés »,

ND A

APRES AVOIR EXPOSE :

- qu'ils sont les seuls Associés de la société :

CARRE D'OR DEVELOPPEMENT,
société par actions simplifiée à capital variable,
dont le siège social est à Lyon (69009), 6 bis rue Joannès Carret,
immatriculée sous le numéro 832 110 464 R.C.S. Lyon,
totalisant ensemble les 3 000 000 actions composant le capital social ;

- qu'aux termes des articles 15 et 16.4 des statuts, les décisions collectives peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte.

- qu'ils ont pu prendre connaissance dans un délai suffisant :

- . du présent acte en projet,
- . d'un exemplaire des statuts.

SONT CONVENUS DE PRENDRE LES DECISIONS SUIVANTES :

1. Démission de la société T.H.F. de ses fonctions de Directeur Général,
2. Démission de Mme Anaïs PIHOURD de ses fonctions de Directeur Général,
3. Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Les Associés, prenant acte de la démission de la société T.H.F. de ses fonctions de Directeur Général de la Société, à compter de ce jour, décident de ne pas procéder à son remplacement.

DEUXIEME DECISION

Les Associés, prenant acte de la démission de Madame Anaïs PIHOURD de ses fonctions de Directeur Général de la Société, à compter de ce jour, décident de ne pas procéder à son remplacement.

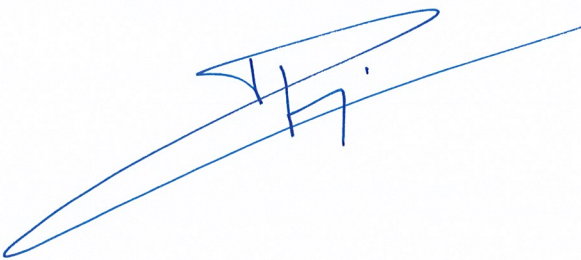
TROISIEME DECISION

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

ND A

Fait à Lyon,
en 2 exemplaires,
Le 6 septembre 2021

A.D.F.,
Associé,
représentée par Alain DUTOIT,
Gérant

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end and a vertical stroke intersecting it.

NBF,
Associé,
représentée par Nicolas BARBOSA,
Gérant

A handwritten signature in brown ink, consisting of a vertical stroke on the left and a large, stylized loop on the right.